



Comment protéger ma famille d'un père sans scrupule

Par **scavy5**, le **11/02/2011** à **09:30**

Bonjour, je suis très inquiète quant à l'avenir de ma famille. Je suis mariée depuis 2001 avec un homme courageux et responsable, nous avons 3 enfants et attendons le quatrième dans quelques jours, nous avons fait bâtir notre maison en 2002 et n'avons aucun autre crédit que celui de notre maison. Le problème est le suivant : j'ai un père (qui n'en a jamais été un, puisque ce sont mes grands-parents paternels qui m'ont élevé) qui est très dépensier, il a de multiples crédits de toutes sortes, ne s'intéresse à rien sauf à lui-même, il est divorcé de ma mère depuis bien longtemps puisque j'avais 3 ans à l'époque et que j'en ai 32, entre temps il s'est remarié avec une femme aussi dépensière que lui sinon plus, et ont eu une fille donc ma demi-soeur aujourd'hui adulte et indépendante, mon père vit donc avec sa femme dans une grande maison qui provient d'un héritage de la mère de cette dernière, de son côté elle a 4 enfants (tous criblés de dettes) dont ma demi-soeur citée ci-dessus, il faut savoir que j'ai également une grande soeur du même père et mère que moi, je redoute le jour du décès de mon père, non pas que je souhaite sa mort, mais je suis persuadée qu'il n'a pris aucune disposition pour ses obsèques, sachant qu'il avait perdu ses droits de père envers ma soeur aînée, que ma demi-soeur n'a rien à elle, (elle travaille certes mais n'est pas mariée, n'a pas d'enfant, vit avec un homme mais ils ont fait bâtir une maison et elle n'a rien à son nom tout est au nom de son copain y compris meubles et voiture). Mon père et sa femme sont criblés de dettes, mon père est à la retraite, ce que je crains c'est que le jour où il disparaîtra je sois la seule bonne poire à payer toutes ses erreurs ce que je ne supporterais pas car mon mari et moi avons fait en sorte de bien vivre pour nos enfants j'ai peur de tout perdre pour un soi-disant père qui ne m'a donné que son nom et rien de plus, aujourd'hui je ne veux rien avoir de lui ni dette, ni héritage (dettes!) ni problème et ne veut rien lui donner non plus de toute façon je ne lui dois rien... comment puis-je protéger ma famille de cet inconscient? aidez-moi svp.

Par **mimi493**, le **11/02/2011** à **14:06**

Il vous suffira de refuser la succession devant le greffe du TGI quand il décèdera. Prenez garde à ne faire aucun acte, avant cette renonciation, vous faisant accepter implicitement la succession (comme débarrasser son logement, même si on vous le demande).
Quant aux obsèques, ça fait partie de l'obligation alimentaire donc
- uniquement en fonction de vos moyens
- uniquement si un jugement vous dit de payer (si c'est le conseil général, qui fixe la somme, que ça vous semble trop élevé, vous saisissez le jaf)

Par **scavy5**, le **11/02/2011** à **15:41**

merci pour vos conseils. Je ferai donc ce qu'il faut le moment venu.